

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS "GAGNEZ 1 AN DE FLEURS POUR VOTRE MAMAN"

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le site plusdefleurs.com, géré par la société Plus de Fleurs, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Gagnez 1 an de fleurs pour votre maman », du 14 mai 2026 au 31 mai 2026 inclus.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Éligibilité : Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine.
- Limitation : Une seule participation est autorisée par foyer (même nom, même adresse postale).
- Exclusion : Le personnel de l'organisateur et des boutiques physiques affiliées ne peut participer.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation s'effectue exclusivement via le formulaire dédié sur le site plusdefleurs.com sur la page : <https://plusdefleurs.com/actualites/jeu-concours-1-an-de-fleurs/>. Pour être valide, le participant doit :

- Remplir l'intégralité des champs obligatoires (Nom, Prénom, Email, Téléphone, Commune) pendant la période du jeu.
- Certifier l'exactitude des informations fournies.
- Accepter le présent règlement. Note : Un partage sur les réseaux sociaux (Instagram/Facebook) avec tag de la marque offre une chance supplémentaire au tirage au sort.

ARTICLE 4 : DOTATION (LES LOTS)

Sont mis en jeu 5 lots de « 1 an de fleurs ».

Chaque lot comprend 12 bouquets « Champêtre de Saison », à raison d'un bouquet par mois pendant 12 mois consécutifs.

La valeur unitaire de l'Abonnement Floral un an est de 469€ sur le site plusdefleurs.com au moment du jeu.

Livraison incluse : Les bouquets seront livrés à l'adresse désignée par le gagnant, soit par l'une de nos boutiques locales, soit via notre service Colis-fleurs (Chronopost) selon la zone géographique.

Le lot ne peut être ni échangé, ni repris, ni converti en espèces.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET LIVRAISON

- Tirage au sort : Il sera effectué le 4 juin 2026 de manière aléatoire parmi les participations valides, un pour chaque boutique et un pour le site.
- Annonce : Les 5 gagnants seront contactés par email ou téléphone sous 1 semaine.
- Logistique : Les modalités de livraison (adresse, jours et créneaux) seront définies selon les procédures habituelles de plusdefleurs.com. Un planning de livraison modifiable sera proposé au début de l'abonnement.
- Absence : En cas d'absence du destinataire, le colis sera déposé en point relais ou en boutique.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les informations collectées sont nécessaires à la prise en compte de la participation. Sous réserve d'acceptation via la case d'opt-in, les données pourront être utilisées par plusdefleurs.com pour l'envoi d'informations sur les arrivages, promotions et conseils floraux. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données.

ARTICLE 7 : LITIGES ET RESPONSABILITÉ

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu en cas de force majeure. Le simple fait de participer implique l'acceptation entière de ce règlement.